

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 502

présenté par
M. Darmanin

ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 2, substituer à la huitième ligne des première et deuxième colonnes et aux cinquante-et-unième à cinquante-septième lignes des deuxième et troisième colonnes du tableau les lignes suivantes :

«

Champagne-Ardenne et Nouvelle Picardie	88	Ardennes	11
		Aube	12
		Marne	20
		Haute-Marne	8
		Oise	28
		Somme	21

».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la douzième ligne des première et deuxième colonnes et aux quatre-vingtième et quatre-vingt-et-unième lignes des troisième et quatrième colonnes du tableau les lignes suivantes :

«

Nouveau Nord-Pas-de- Calais	131	Aisne	20
		Nord	74
		Pas-de-Calais	43

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement de repli.